

Compte rendu de séance

Séance du 22 Septembre 2015

L' an 2015 et le 22 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

Présents : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mme RUEL Annie, MM : JANUS Dominique, OUVRARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie, RÉBILLARD Etienne

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PASQUIER Amélie à Mme JOUIS Josiane, MM : BRIÈRE Maurice à M. JANUS Dominique, NAULET Yohan à M. OUVRARD Vincent, NEAU-PAYE Mickaël à M. ROUSTEAU Jean-Marie

Absent(s) : M. COLINET Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 6

Date de la convocation : 16/09/2015

Date d'affichage : 16/09/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 24/09/2015
et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. OUVRARD Vincent

Objet de la délibération

DELIBERATION AUTORISANT L'INTERVENTION DANS LE CADRE DU RECOURS DE LA COMMUNE CLEFS-VAL-D'ANJOU CONTRE L'ARRETE PREFECTORAL DU 10 JUILLET 2015 PORTANT CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BAUGÉ-EN-ANJOU réf : 56/2015

Madame le Maire informe que, par une requête enregistrée le 3 septembre 2015, la commune Clefs-Val d'Anjou a déféré à la censure du Tribunal administratif de Nantes l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 n° DRCL2015-325 portant création de la commune nouvelle Baugé-en-Anjou par regroupement des communes membres de la Communauté de communes du canton de Baugé.

La commune de Clefs-Val d'Anjou sollicite également l'annulation de la décision préfectorale du 11 août 2015 refusant de rapporter l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 précité.

La commune ayant décidé de se prononcer favorablement à la création de la commune nouvelle, il est de son intérêt de pouvoir défendre, conjointement avec la Communauté de communes de Baugé et tout ou partie des autres communes membres, la légalité de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015.

Il est également proposé que la commune, dans le cadre de cette intervention, soit représentée par le Cabinet Cornet-Vincent-Ségurel (Maître Frédéric Marchand, Avocat Associé) devant le Tribunal administratif de Nantes.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, son article L 2121-29,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- autorise le Maire à intervenir dans le cadre du recours formé le 3 septembre 2015 par la commune de Clefs-Val-d'Anjou contre l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 portant création de la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou et, de façon générale, dans le cadre de toutes nouvelles instances susceptibles d'être introduites à ce sujet,
- désigne le Cabinet Cornet-Vincent-Ségurel pour défendre les intérêts de la commune.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 23/09/2015
Le Maire
Josiane JOUIS

